

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de l'agriculture OFAG

Division Améliorations structurelles

CH-3003 Berne, OFAG, ams

Référence: 2008-01-08/149 Votre référence:

Notre référence: ams / gml / bar

Personne en charge du dossier: Jörg Amsler

Berne, le 10 janvier 2008

#### **CIRCULAIRE 1/2008**

Crédits d'investissements et contributions pour améliorations structurelles, aide aux exploitations, contingents 2008
Concerne le canton de/du.....

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre demande du 2 novembre 2007 en nous transmettant vos estimations concernant les fonds nécessaires pour les crédits d'investissements, l'aide aux exploitations et les crédits d'engagement annuels. Une nouvelle fois, plusieurs cantons touchés par les intempéries ont dû gérer les travaux d'assainissement nécessités, venus s'ajouter aux projets ordinaires et aux projets non encore achevés liés aux intempéries de 2005.

Les nouveaux moyens financiers réservés aux crédits d'investissements et à l'aide aux exploitations ont été entièrement sollicités, alors que les crédits d'engagement et les crédits de paiement 2007 n'ont pu être épuisés pour cause de retards dans les projets d'assainissement liés aux intempéries et pour d'autres raisons également. L'achèvement indispensable des travaux exige cependant que des moyens supplémentaires soient mis cette année à la disposition des cantons. Parallèlement, les crédits mis à notre disposition ont été fortement réduits en raison de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches, comme nous l'avons annoncé dans la circulaire du 11 janvier 2007. Concernant les projets d'assainissement en question, nous allons demander que les fonds prévus à cet effet, d'un montant de 7 millions de francs, soient reportés sur 2008, dans le cadre d'une demande de crédit supplémentaire (I / 2008). Demeure réservé l'accord du Conseil fédéral. Pour ce qui est des montants indiqués ci-dessous réservés aux crédits d'engagement et aux crédits de paiement, nous partons du fait que la demande de report sera acceptée. Au cas où il y aurait des changements, nous vous en informerons sans tarder et ferons tout pour trouver une solution.

#### 1 Crédits d'investissements (rubrique A 4200.0111)

Les nouveaux fonds pouvant être engagés s'élèvent à 51 millions de francs. Les besoins annoncés par les cantons dépassent ce montant. Les avoirs en caisse indiquent toutefois que plusieurs demandes ne pourront être prises en considération. Pour permettre des transferts de crédits, le cas échéant, nous renonçons à une attribution formelle. Le contingent souhaité vous sera transféré sur demande écrite, à condition que les avoirs minimaux en caisse aient baissé et atteint le niveau prévu à l'art. 62, al. 2, OAS. A partir de **mi-octobre 2008**, nous utiliserons les contingents non épuisés et les mettrons, sur demande, à la disposition des cantons qui en attesteront le besoin.

## **2** Aide aux exploitations (rubrique A 4200.0112)

Les nouveaux fonds pouvant être engagés s'élèvent à 8 millions de francs. Les besoins annoncés sont toutefois un peu plus élevés. Nous renonçons néanmoins à une attribution formelle aux cantons. Pour pouvoir augmenter son fonds de roulement, un canton doit avoir atteint les avoirs minimaux en caisse et prouver qu'il a fourni la prestation cantonale requise. A partir de cette année, selon le rapport 1:1, en raison de la RPT.

# 3 Aides à la reconversion professionnelle (rubrique A 2310.0341)

Les fonds pouvant être engagés s'élèvent à 2,02 millions de francs.

Nous fondant sur les expériences faites l'année passée, nous renonçons à répartir les fonds entre les cantons et vous prions de nous présenter vos demandes au fur et à mesure. Nous ferons le point de la situation en temps utile.

**4 Crédit d'engagement annuel** (contributions pour améliorations structurelles / rubrique J 0005.00)

Les cantons pourront prendre des engagements pour un total de 90 millions de francs (comprenant un montant de 7 millions reporté sur 2008, destiné à la réparation des dégâts causés par les intempéries, pour autant que le Conseil fédéral donne son accord; cf. ci-dessus). Comme les années passées, les projets devront être évalués d'après l'ordre de priorités.

Le crédit d'engagement annuel est attribué globalement à chaque canton; le montant indiqué doit donc couvrir toutes les mesures. Il incombe exclusivement au canton d'assurer et de surveiller, le cas échéant, sa répartition entre plusieurs services.

Le contingent global de votre canton pour l'année 2008 (montant destiné à la réparation des dégâts causés par les intempéries compris) a été fixé comme suit:

## Crédit d'engagement annuel (contributions) fr.

Nous vous prions instamment de nous faire parvenir au fur et à mesure les demandes de contributions (dossier compris). Le dernier délai pour leur dépôt est fixé au **15 octobre 2008**. Nous tenons à rappeler, à ce sujet, que l'allocation de la contribution cantonale ainsi que l'autorisation exécutoire et la preuve de la publication font obligatoirement partie du dossier.

**5 Crédit de paiement annuel** (contributions pour améliorations structurelles / rubrique A 4300.107)

Les cantons pourront prendre des engagements pour un total de 90 millions de francs (comprenant un montant de 7 millions reporté sur 2008, destiné à la réparation des dégâts causés par les intempéries, pour autant que le Conseil fédéral donne son accord; cf. ci-dessus).

Référence: / 2008- 01-08149 / ams-gml-bar

Nous avons réparti le crédit de paiement global en fonction des montants non encore versés des années précédentes et des allocations probables de cette année, compte tenu des dépenses liées à la réparation des dégâts causés par les intempéries.

Le contingent global de votre canton pour l'an 2008 (montant destiné à la réparation des dégâts causés par les intempéries compris) a été fixé comme suit:

#### Crédit de paiement (contributions) fr.

Il incombe exclusivement au canton d'assurer et de surveiller, le cas échéant, sa répartition entre plusieurs services. Nous vous réservons votre contingent jusqu'au **15 novembre 2008**, en vous priant de ne pas attendre le dernier moment pour nous envoyer les demandes de paiement, afin que les versements puissent être effectués à temps.

Comptant sur une agréable collaboration en 2008, nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé et de succès pour la nouvelle année.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Jörg Amsler

Responsable de la Division Améliorations structurelles